



## **COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame Isabelle MESNARD Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Elisabeth BARRAULT, Mme Josette BERENFELD, M. Guillaume BONNET, Mme Maria CHEDEVILLE, M. Alain CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, Madame Monique KOPFER, M. David LEBON (jusqu'à la délibération n°14), M. Laurent LHUILLERY, M. Alain MALET, M. Franck MASSELUS, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, Mme Bénédicte MOREL (délibération n°1), M. Boris PROVOST, Mme Sandra RENDA, M. José ROLO, M. Sébastien TENAILLON, Mme Agnès VENTURA.

Etaient représentés : Mme Kenza BENYAHIA par pouvoir à Mme Dominique DUTARTRE, Mme Nadège GAUJARD par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Alain PIERRAT par pouvoir à Mme Céline DEVENDER, Mme Isabelle VINCENT par pouvoir à M. Patrick GEROUDET, M. Pierre MAYINDA-ZOBELA par pouvoir à Mme Maria CHEDEVILLE, Monsieur Yves NAUDIN par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à Mme Geneviève CRESSAN, Mme MOREL par pouvoir à M. DUVAL (à compter de la délibération n°2), M. LEBON par pouvoir à M. Boris PROVOST (à compter de la délibération n°15).

Etaient excusés : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, Mme Françoise FERRONNIERE, M. Murat YASAR.

Etaient absents : M. Denis BARBE, M. Michel TEILLEUX.

----

**Le procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2018 a été approuvé à l'unanimité, 7 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote.**

----

## **Communication des décisions prises par le Maire de Chartres**

### **DECISION N° D-CH-2018-310**

#### **Mécénat de Gauthier traiteur pour Chartres en lumières 2018**

##### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Chartres et Gauthier Traiteur pour Chartres en Lumières 2018 et d'autoriser sa signature.

La convention fixe d'une part la contribution du partenaire qui soutient l'événement et d'autre part la contrepartie de la Ville. Gauthier Traiteur s'engage à fournir des prestations traiteur comprenant : service, mets, boissons et dressage de tables.

En contrepartie la Ville s'engage à promouvoir ledit mécénat en affichant le logo du partenaire sur les documents de communication de l'événement.

Cette convention prend effet à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018.

**ARTICLE 2 :** Gauthier traiteur s'engage à fournir des prestations d'une valeur de cinq mille euros hors taxe (5000 € HT).

---

### **DECISION N° D-CH-2018-311**

#### **Mécénat JC Decaux pour Chartres en lumières 2018**

##### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Chartres et JC Decaux pour l'événement Chartres en lumières 2018. La convention fixe d'une part la contribution du partenaire et d'autre part la contrepartie de la Ville.

JC Decaux s'engage à offrir une campagne d'affichage numérique d'une semaine sur cinquante cinq panneaux dans le quartier de la Défense (92). En contrepartie la Ville s'engage à afficher le logo du partenaire sur les supports de communication de l'événement.

Cette convention prend effet à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018.

**ARTICLE 2 :** Le mécénat est valorisé à 21 625.70 euros HT.

---

### **DECISION N° D-CH-2018-312**

#### **Convention de prêt de matériel de vidéoprotection urbaine à la ville de Chartres**

##### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La convention par laquelle la société ERYMA groupe SOGETREL, sise Burospace, bâtiment 12, route de Gisy, 91570 BIEVRES, représentée par M. Renaud BETENCOURT, responsable d'activité, prête à titre gracieux du matériel de vidéoprotection à la commune de Chartres qui animera un stand dans le cadre de la Journée de la Sécurité Intérieure qui se tiendra le samedi 13 octobre 2018, place des Epars, est approuvée.

La convention prend effet à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties. Elle prendra fin à la date de restitution du matériel par la Ville. Il ne sera pas fait de renouvellement par tacite reconduction.

**ARTICLE 2 :** Sans incidence budgétaire.

---

**DECISION N° D-CH-2018-313**

**Billetterie - Vente avec France Billet - Salle Doussineau - Saison 2018/2019**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu le mandat de distribution de billetterie informatique relatif aux spectacles de la Salle Doussineau, avec France Billet, Les Mercuriales, 40 rue Jean Jaurès 93170 Bagnolet, pour une mise en vente de billets dans la limite de 112 places par spectacle avec une commission à la charge de l'acheteur de 2,00 € TTC par billet vendu. Ce marché est conclu à compter de sa signature et jusqu'à la fin de la saison culturelle 2018-2019. Ce contrat est approuvé.

**ARTICLE 2 :** Les recettes reversées par France Billet seront enregistrées sur l'imputation 314-7062-DAC

---

**DECISION N° D-CH-2018-314**

**Maitrise d'œuvre Passerelle des 3 Moulins**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le marché subséquent à l'accord-cadre 2018G016 de maitrise d'œuvre concernant le renouvellement d'une passerelle piétonne et aménagements paysagers des abords rue des trois moulins à Chartres dans les conditions suivantes :

**Marché n° 2018-113** attribué au bureau d'études : IRH INGENIEUR CONSEIL domicilié ZAC du Moulin, 803 boulevard Duhamel du Monceau, 45 166 OLIVET CEDEX, pour un montant de 23 997,50 € HT, soit 28 797,00 € TTC, et une durée allant de sa notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux ;

**ARTICLE 2 :** Les dépenses seront affectées au budget principal sur la ligne 822/2318/17UR006/EXTE

---

**DECISION N° D-CH-2018-315**

**Occupation des locaux Ecole Le Grand Jardin - Association Eduquons Ensemble**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer une convention d'occupation des locaux de l'école Le Grand Jardin avec Sophie HANQUEZ WILLEMONT représentante de l'Association « Eduquons Ensemble » afin d'utiliser le passage dans la cour de l'école Le Grand Jardin accédant au gymnase pour le marché de Noël organisé le vendredi 14 décembre 2018 de 16h30 à 20h30.

**ARTICLE 2 :** L'occupation est consentie à titre gratuit.

---

**DECISION N° D-CH-2018-316**

**Exposition de l'Association des Peintres Officiels de l'Air et de l'Espace - Centenaire de l'armistice - Convention de dépôt d'œuvres**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver une convention de dépôt d'œuvres entre l'Association des Peintres Officiels de l'Air et de l'Espace, domiciliée au Musée de l'air et de l'espace, 3 esplanade de l'air et de l'espace 93352 Le Bourget et la Ville de Chartres, ayant pour but de fixer les conditions de la mise en œuvre de l'exposition qui aura lieu à la Collégiale Saint André du 5 novembre au 3 décembre 2018 (montage et démontage inclus) et d'en autoriser sa signature.

**ARTICLE 2 :** Ladite convention est conclue à titre gratuit.

---

**DECISION N° D-CH-2018-317**

**Billetterie - Vente avec l'Association Entracte - Salle Doussineau - Saison 2018/2019**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De conclure le contrat de mandat de billetterie informatique relatif à la mise en vente de billets des spectacles de la Salle Doussineau, avec l'Association Entracte. En cas de vente par internet, téléphone ou correspondance, l'Association Entracte percevra une commission d'un euro à la charge du client pour chaque billet vendu. Ce contrat est conclu à compter de sa signature et jusqu'à la fin de la saison culturelle 2018/2019. Ce contrat est approuvé.

**ARTICLE 2 :** Les recettes reversées par l'Association Entracte seront enregistrées sur l'imputation 314-7062-DAC.

---

**DECISION N° D-CH-2018-318**

**Contrat de co-réalisation de spectacle - L'Oreille à Plumes - Ce qu'a vu le vent d'Ouest**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le contrat de co-réalisation du spectacle « Ce qu'a vu le vent d'Ouest » avec la compagnie L'Oreille à Plumes, domiciliée : 6, rue Voltaire– 28000 Chartres dans les conditions suivantes :

La Compagnie et la ville se sont entendues pour que la représentation du 20 octobre 2018 soit organisée par la ville en compensation de la résidence des 3 et 4 mai derniers effectuée par la Compagnie dans la salle Doussineau. La recette sera intégralement dévolue à la ville de Chartres.

**ARTICLE 2 :** Cette recette sera imputée au compte budgétaire n° 314-7062 – DAC - DOUSSINEAU

---

**DECISION N° D-CH-2018-319**

**Contrat de coréalisation de spectacle Association des Amis des Jumelages "Un amour de la France à ma sauce Italienne"**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le contrat de coréalisation du spectacle de Carla Bianchi « Un amour de la France à ma sauce italienne », samedi 10 novembre 2018 à 20h30 avec L'Association les Amis des Jumelages de Chartres domiciliée – 2 rue Chanzy- 28000 Chartres. Le montant dévolu à l'Association est égal à 40 % de la recette HT soit un montant de 438.00 euros maximum, et d'autoriser le règlement selon les modalités ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Cette dépense sera imputée au compte budgétaire n° 313.6288 – DAC - DOUSSINEAU

---

**DECISION N° D-CH-2018-320**

**Maitrise d'œuvre avenues Plaisance et Texier Gallas**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le marché de maitrise d'œuvre concernant l'aménagement des avenues Plaisance et Texier Gallas à Chartres dans les conditions suivantes :

Marché n° 2018-117 attribué au bureau d'études : BFIE domicilié 14 rue du Bois Musquet, 28 300 CHAMPHOL pour un montant de 16 520,00 HT, soit 19 824,00 € TTC, et une durée allant de sa notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux ;

**ARTICLE 2 :** Les dépenses seront affectées sur la ligne 822/2318/17UR006/EXTE ;

**DECISION N° D-CH-2018-321**

**Contrat de cession- Spectacle de rue "le voyage intemporel"**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le contrat de cession de droit de représentation du spectacle de rue « le voyage intemporel » dans le cadre des animations de Noël, dans les conditions suivantes :  
- Théâtre de la Grande Ourse, domicilié 61 avenue des Chartreux 13004 Marseille, pour un montant de 7 522 € net (non assujetti à la TVA).

**ARTICLE 2 :** Le montant du marché soit 7 522 € net est prévu au budget principal 2018, sous la nomenclature 024-6288-DEA-NOEL

---

**DECISION N° D-CH-2018-322**

**Animations de Noël -Contrat de cession de droit de représentation du spectacle de "Bobo Doudou" avec la compagnie Les Héliades**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le contrat de cession de droit de représentation pour les deux spectacles « Bobo Doudou » dans le cadre des animations de Noël au Musée des Beaux-Arts, le jeudi 3 janvier 2019 avec la Compagnie « Les Héliades » domiciliée 4 rue du Puits 28480 Happonvilliers, pour un montant de 1 200 € TTC (association non assujettie à la TVA).

**ARTICLE 2 :** Cette dépense d'un montant de 1 200 € TTC, s'imputera sur le compte budgétaire du budget principal, 024-6288-NOEL-DEA-ANIMATIONS DE NOEL.

---

**DECISION N° D-CH-2018-323**

**Animations de Noël - Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "La marchande de mots" avec la compagnie "Les Héliades"**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le contrat de cession de droit de représentation pour les deux spectacles « la marchande de mots » dans le cadre des animations de Noël au Musée des Beaux-Arts, le vendredi 4 janvier 2019 avec la Compagnie « Les Héliades » domiciliée 4 rue du Puits 28480 Happonvilliers, pour un montant de 1 200 € TTC (association non assujettie à la TVA).

**ARTICLE 2 :** Cette dépense d'un montant de 1 200 TTC, s'imputera sur le compte budgétaire du budget principal, 024-6288-NOEL-DEA-ANIMATIONS DE NOEL.

---

**DECISION N° D-CH-2018-324**

**Animations de Noël - Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "Le papillon bleu", avec la Compagnie Sarl Karapoil Production**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le contrat de cession de droit de représentation pour le spectacle « Le papillon bleu » dans le cadre des animations de Noël au Musée des Beaux-Arts, le jeudi 27 décembre 2018 avec la Compagnie « Sarl Karapoil Production » domiciliée 10 chemin de Mastouloucia 64990 Saint Pierre d'Trube, pour un montant de 800 € TTC.

**ARTICLE 2 :** Cette dépense de 800 € TTC, s'imputera sur le compte budgétaire du budget principal, 024-6288-NOEL-DEA-ANIMATIONS DE NOEL.

**DECISION N° D-CH-2018-325**  
**Convention de prestation avec la compagnie Hamsa**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver et de signer la convention avec la compagnie Hamsa, domiciliée 6 rue Boivin, Boigneville, 28 130 Yermenoville, concernant la programmation d'événements autour du conte dans les bibliothèques de Chartres du 10 octobre au 2 décembre 2018, pour un montant de 3 200 € (trois mille deux cents euros) sans taux de taxe. La durée de la convention s'étend du 9 octobre au 7 décembre 2018.

**ARTICLE 2** : Le montant des prestations est prévu au budget principal 2018 sur la ligne d'imputation 321.6233.

---

**DECISION N° D-CH-2018-326**  
**Convention de mise à disposition de l'appartement Montpensier à l'association "L'Instrumentarium" de novembre 2018 à mars 2019**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver et de signer la convention qui définit les modalités d'occupation de la mise à disposition la Chapelle St-Julien, 13 rue St-Julien à Chartres entre l'Association « L'Instrumentarium », dont le siège social est situé au 29 Cloître Notre-Dame à Chartres et la Ville de Chartres, en vue de plusieurs répétitions de novembre 2018 à mars 2019, voir dates dans la convention, sous respect des consignes de sécurité.

**ARTICLE 2** : Cette mise à disposition est accordée à titre gratuit.

---

**DECISION N° D-CH-2018-327**  
**Vente d'une tablette informatique a M. Eric CHEVEE, ancien conseiller municipal de Chartres**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver, d'autoriser, la vente d'une tablette à M. Eric CHEVEE pour la somme de 179,40 € ET d'autoriser le Maire à signer la convention.

**ARTICLE 2** : Le produit encaissé par cette vente sera enregistré sur le chapitre 77 du budget principal de la ville de Chartres. Les pièces justificatives sont constituées par la décision et la convention signée. Ces éléments seront adressés à Monsieur le Trésorier de Chartres Métropole.

---

**DECISION N° D-CH-2018-328**  
**Don de six œuvres à la Ville de Chartres par la société PACIFIC CREATION**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver le don à la Ville de Chartres de la société PACIFIC CREATION, représentée par son Président, M. Kyung BAE SUH de six œuvres : Tableau bleu clou peint par M. YOO, Peinture sur toile par M. YOO ; 2 statuettes en ronde bosse (figures rondes) en pierre de lave de l'île de Jeju ; 2 statuettes en ronde bosse (figures allongées) en pierre de lave de l'île de Jeju. Le don n'est pas assujéti à des conditions. Ces œuvres seront inscrites sur le registre des œuvres d'art de la ville de Chartres.

**ARTICLE 2** : Le don est consenti à titre gracieux.

---

**DECISION N° D-CH-2018-329**

**Fourniture de sapins et branchages blancs pour les décorations de fêtes de fin d'année - lots 1 et 2 - autorisation**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le marché concernant la fourniture de sapins et de branchages blancs pour les décorations de fêtes de fin d'année, dans les conditions suivantes :

**Marché n° 2018-121 – Lot 1 Fourniture de sapins**

SARL PHM domiciliée Chemin du Conclais – 21210 SAULIEU, pour un montant de 5 078,10 € HT.

**Marché n° 2018-122 – Lot 2 Fourniture de branchages blancs pailletés**

ABIES DECOR domiciliée 5 allée des Richards – Prunoy 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE pour un montant de 3 600,00 € HT.

**ARTICLE 2 :** Les crédits sont inscrits au budget principal (60628 – 024 – EV).

---

**DECISION N° D-CH-2018-330**

**Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la convention de renouvellement urbain pour le quartier d'intérêt national des clos - autorisation**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le marché concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la convention de renouvellement urbain pour le quartier d'intérêt national des clos dans les conditions suivantes :

**Marché n° 2018-115 :**

Société SCET (SERVICES CONSEIL EXPERTISE TERRITOIRE), domiciliée 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS Cedex 12, pour un montant maximum de 20 000,00 € HT pour la phase 1, un montant de 16 600,00 € HT pour la phase 2 et une durée allant de la date de notification du marché jusqu'à la réception de la totalité des Phases et Missions qui le compose sans pouvoir dépasser 22 mois ;

**ARTICLE 2 :** Les crédits sont inscrits au Budget annexe aménagement (824-605-AMEN-BEAULIEU-HONO) ;

---

**DECISION N° D-CH-2018-331**

**Convention de mise à disposition du Musée des Beaux-Arts à l'association des SAMEDIS MUSICAUX pour l'organisation de concerts les 27 octobre, 25 novembre 2018 et 26 janvier 2019**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver une convention de mise à disposition de la salle à l'Italienne et de la chapelle du musée des Beaux-Arts à l'association des Samedis Musicaux pour l'organisation de concerts les 27 octobre, 25 novembre 2018 et 26 janvier 2019, ayant pour but d'en fixer les conditions d'utilisation et d'en autoriser sa signature.

**ARTICLE 2 :** Ladite convention est conclue à titre gratuit.

---

**DECISION N° D-CH-2018-332**

**Maison Picassiette - Rai Cultura - Autorisation d'occupation temporaire**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Autorise la chaîne de télévision Italienne RAI Cultura à occuper la Maison Picassiette le mardi 9 octobre 2018, de 16h00 à 18h00 pour y effectuer des prises de vue, en contrepartie d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant forfaitaire de 300 € ;

**ARTICLE 2** : la recette est prévue au budget principal sous l'imputation 324-70323-FONC

---

**DECISION N° D-CH-2018-333**

**3bis rue Jean Monnet - Mise à disposition de locaux - Association Dojo Beauceron**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De mettre fin à la précédente convention, à compter du 30 juin 2018 et d'approuver la convention conclue entre la Ville de Chartres et l'Association « Dojo Beauceron » relative à la mise à disposition de locaux situés 3bis rue Jean Monnet à Chartres, sur la parcelle cadastrée section BM n° 119, d'une superficie de 20,05 m<sup>2</sup>, destinés aux activités de l'association, consentie à titre gratuit, hors charges, pour une durée de 5 années, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et d'autoriser sa signature.

**ARTICLE 2** : Il n'y a aucune incidence financière.

---

**DECISION N° D-CH-2018-334**

**Décision de défense des intérêts - Recours pour excès de pouvoir contre le permis de construire 46 Rue du Faubourg St-Jean**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La représentation des intérêts de la Ville de Chartres est assurée par ses propres services.

**ARTICLE 2** : Sans incidence budgétaire

---

**DECISION N° D-CH-2018-335**

**Déclaration préalable - Abattage du saule de la passerelle des Trois Moulins**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents afférents au dépôt et traitement de la déclaration préalable de travaux dans le cadre des travaux d'abattage du saule de la passerelle des Trois Moulins.

**ARTICLE 2** : Les crédits seront inscrits au budget principal (823 – 2312 – 18EV002 – EXTE).

---

**DECISION N° D-CH-2018-336**

**Déclaration Préalable - Espaces Verts place de la Porte Saint-Michel**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents afférents au dépôt et traitement de la déclaration préalable de travaux dans le cadre des travaux d'espaces verts de la Place de la Porte Saint-Michel.

**ARTICLE 2** : Il n'y a pas d'incidence financière

---

**DECISION N° D-CH-2018-337****Marché d'étude et suivi de chantier en vue de l'éclairage de l'Eglise Saint-Aignan à Chartres - Avenant n°1****DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer l'avenant n°1 au marché n°2017-85, conclu avec la société LUMINESCENCE domiciliée 18 boulevard Joliot Curie à NANTES (44200), ayant pour objet de modifier les prestations initialement prévues, de prendre en compte une plus-value générale de 1 300 € HT engendrée par la nécessité de réaliser des prestations supplémentaires et portant le montant du marché à 24 780 € HT soit 29 736 € TTC.

**ARTICLE 2 :** Les crédits sont inscrits au Budget principal 324 2031 17CL005 EXTE.

---

**DECISION N° D-CH-2018-338****Installation et exploitation d'une patinoire-mobile, d'un jardin de glace amovible et d'un sentier de glace - Autorisation****DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer les marchés concernant l'installation et exploitation d'une patinoire mobile, d'un jardin de glace amovible et d'un sentier de glace, dans les conditions suivantes:

**Marché n° 2018-119 - Lot n°1 - Fourniture et installation d'une patinoire-mobile, d'un jardin de glace amovible et d'un sentier de glace**

Société SYNERGLACE domiciliée 5, rue de la Forêt 68990 HEIMSBRUNN, pour un montant de 92 821,90€ HT soit 111 386,28 € TTC et une durée courant de la notification jusqu'au repli des installations;

**Marché n° 2018-120 - Lot n°2 - Exploitation de la patinoire**

Société SYNERGLACE domiciliée 5, rue de la Forêt 68990 HEIMSBRUNN, pour un montant de 46 300,00€ HT soit 55 560,00€ TTC pour une durée allant du 07/12/2018 au 06/01/2019 ;

**ARTICLE 2 :** Les crédits sont inscrits au Budget principal 024-6288-DEA-NOEL.

---

**DECISION N° D-CH-2018-339****Accord-cadre relatif au maintien du logiciel de Maîtrise d'œuvre - autorisation****DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer l'accord-cadre concernant le maintien du logiciel de Maîtrise d'œuvre, dans les conditions suivantes :

Accord cadre n° 2018-127, avec la société LE LOGICIEL G.I.T domiciliée 9, avenue Jean Monnet – Résidence le sud A – 12 000 RODEZ, pour les montants minimum de 500 € HT et maximum de 52 000 € HT par période d'exécution et pour une période initiale de 1 an ou jusqu'à ce que le montant maximum de la période d'exécution soit atteint, à compter de sa date de notification, reconductible tacitement 3 fois pour une durée de 1 an à chaque fois ou jusqu'à ce que le montant maximum de la période d'exécution soit atteint. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est de 4 ans ;

**ARTICLE 2 :** Les crédits sont inscrits au Budget principal de la Ville, en fonctionnement : 60632-020, 6156-020, 6184-020, 6288-020, et en investissement notamment les articles 2051-020 et 2183-020.

---

**DECISION N° D-CH-2018-340****Accord-cadre relatif au maintien du logiciel ' TopStation ' - avenant 1****DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer l'avenant n°1 à l'accord cadre n°2016-049 relatif au maintien du logiciel « TopStation », conclu avec la société SN JS INFO domiciliée 12 rue du Moulin Rouge à LOGNES (77185), ayant pour objet la modification du pouvoir adjudicateur « Ville de Chartres » au

profit de « Chartres Métropole » suite au transfert de la compétence « Archéologie », ainsi que le changement de SIRET du titulaire, sans que les autres clauses et conditions du contrat initial ne soient modifiées.

**ARTICLE 2 :** Le budget de l'agglomération prévoit les imputations budgétaires pour les diverses prises en charge.

---

**DECISION N° D-CH-2018-341**

**3bis rue Jean Monnet - Mise à disposition de locaux - Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De mettre fin à la précédente convention, à compter du 30 juin 2018 et d'approuver la convention conclue entre la Ville de Chartres et l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public, relative à la mise à disposition de locaux situés 3bis rue Jean Monnet à Chartres, sur la parcelle cadastrée section BM n° 119, d'une superficie de 20,51 m<sup>2</sup>, destinés aux activités de l'association, consentie à titre gratuit, hors charges, pour une durée de 5 années, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et d'autoriser sa signature.

**ARTICLE 2 :** Il n'y a aucune incidence financière.

---

**DECISION N° D-CH-2018-342**

**Logement 1 rue Ampère - avenant n° 1 au contrat de location avec Chartres Métropole Habitat**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver l'avenant n° 1 au contrat de location conclu entre Chartres Métropole Habitat et Monsieur PARMENTIER Jean-Charles, occupant du logement situé 1 rue Ampère, ayant pour objet le changement de locataire, au profit de la Ville de Chartres, pour une durée d'un mois, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 12 ans, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, moyennant un loyer hors charges de 480.56 €.

**ARTICLE 2 :** Ce loyer est prévu au budget principal sous l'imputation 40.6132.

---

**DECISION N° D-CH-2018-343**

**Locaux 8 rue de la Taye à Lucé - F.C.P.E. - Fin de mise à disposition**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La Ville de Chartres met fin à compter du 31 décembre 2018 à la mise à disposition des locaux situés 8 rue de la Taye à Lucé qui étaient attribués à l'Association F.C.P.E.

**ARTICLE 2 :** Cette recette était prévue au budget principal sous l'imputation 020-6132.

---

**DECISION N° D-CH-2018-344**

**43 rue des Comtesses - M. et Mme BOULAY - Fin de mise à disposition**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La Ville de Chartres met fin, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, à la mise à disposition du terrain situé 43 rue des Comtesses, cadastré section AR n° 376, qui était attribué à Monsieur et Madame BOULAY.

**ARTICLE 2** : Il n'y a aucune incidence financière.

---

**DECISION N° D-CH-2018-345**

**Sente des Galichets - Monsieur TOURNAIRE Lucien - Fin de mise à disposition**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La Ville de Chartres met fin, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, à la mise à disposition des terrains communaux situés sente des Galichets, cadastrés section AR n°s 401 et 403, qui étaient attribués à Monsieur Lucien TOURNAIRE.

**ARTICLE 2** : Il n'y a aucune incidence financière.

---

**DECISION N° D-CH-2018-346**

**3 rue de Bethléem - Mise à disposition de locaux - Association Chartr'Estivales**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver la convention d'occupation entre la Ville de Chartres et l'Association Chartr'Estivales l'autorisant à occuper les locaux situés 3 rue de Bethléem à Chartres, cadastrés section AB n° 6, pour les activités de l'association, pour une durée d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 jusqu'au 31 octobre 2019, consentie à titre gratuit et d'autoriser sa signature.

**ARTICLE 2** : Il n'y a aucune incidence financière.

---

**DECISION N° D-CH-2018-347**

**2 bis rue du Maréchal Foch - M. et Mme GUILLER Julien - autorisation d'occupation temporaire**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser Monsieur et Madame GUILLER Julien, domiciliés 2 boulevard du Maréchal Foch à Chartres, à occuper, à titre précaire et révocable, la parcelle cadastrée section BN n° 302, situés 2bis boulevard du Maréchal Foch, à titre gratuit, en contrepartie d'un entretien régulier du terrain, pour une durée d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 et d'autoriser la signature de la convention d'occupation.

**ARTICLE 2** : Il n'y a aucune incidence financière.

---

**DECISION N° D-CH-2018-348**

**Marché d'étude selon l'arrêté du 29 juin 2018 portant expérimentation de l'implantation d'un marquage au sol d'un passage piéton 3D**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver et de signer le marché d'étude selon l'arrêté du 29 juin 2018 portant expérimentation de l'implantation d'un marquage au sol d'un passage piéton 3D, dans les conditions suivantes :

**Marché n° 2018-129**

Société CEREMA domiciliée 11 rue Laplace - CS 2912 - 41029 BLOIS, pour un montant de 4650 € HT, pour une durée à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2019, conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 29 juin 2018 ;

**ARTICLE 2** : Les crédits sont inscrits au Budget Principal (821 - 2031 - 18VO017 - EXTE)

---

**DECISION N° D-CH-2018-349****Convention de mise à disposition d'une salle pour l'association Jeanne d'Arc****DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la convention de mise à disposition de la MPT de La Cité entre la ville de Chartres et l'association « Jeanne d'Arc ». Cette convention est conclue pour une durée de 6 ans reconductible une fois par décision expresse de la ville de Chartres et entrera en vigueur à compter de sa notification.

**ARTICLE 2 :** Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

---

**DECISION N° D-CH-2018-350****Avenant n°1 de la mise à disposition de l'Espace Gérard Philipe à l'association "Le Labyrinthe" oct à déc 2018****DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Le présent avenant n° 1 a pour objet de modifier l'article 8 de la convention initiale et d'augmenter le nombre de jours où la salle de l'espace Gérard Philipe, rue Bethléem à Chartres est mise à disposition à l'Association Le Labyrinthe dont le siège social est situé 7 rue du Puits Berchot - 28000 Chartres, afin d'y ajouter 2 samedis par mois d'octobre à décembre 2018, d'approuver et de signer la convention qui en définit les modalités d'occupation.

**ARTICLE 2 :** Cette mise à disposition est accordée à titre gratuit et les autres conditions de ladite convention entre la Ville et l'Association Le Labyrinthe reste inchangée.

---

**DECISION N° D-CH-2018-351****Convention d'utilisation de la salle Doussineau - Association Top In Humour -****DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer la convention d'utilisation de la salle Doussineau entre la ville de Chartres et l'Association « Top in Humour » dont le siège social est situé : 44, avenue Aristide Briand – 28000 Chartres, représentée par sa Présidente Hélène François pour deux spectacles « Frédéric Sigrist » jeudi 15 novembre 2018 à 20h30 et « Cyril Iasci » dimanche 18 novembre 2018 à 16 h. Le coût de location de la salle, de l'équipement et de la mise à disposition d'un technicien référent est fixé à 120€/jour (TVA 20%) soit 240 € à régler par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, pour la période indiquée.

**ARTICLE 2 :** Cette recette s'inscrit sur le compte n°422-752 DAC de la ville.

---

**DECISION N° D-CH-2018-352****Convention d'utilisation de la salle Doussineau - Association les Samedis musicaux de Chartres****DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer la convention d'utilisation de la salle Doussineau entre la ville de Chartres et Les Samedis Musicaux de Chartres dont le siège social est situé : Office de tourisme de Chartres - Place de la Poissonnerie – 28000 Chartres, représentée par sa Présidente Yvonne Nadjaï, pour un concert « Allegretto » samedi 24 novembre 2018 à 20h30. Le coût de la location de la salle, de l'équipement et de la mise à disposition d'un technicien référent est fixé à 100 € HT soit 120 € TTC (TVA 20%) par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, et de la signer.

**ARTICLE 2 :** Cette recette s'inscrit sur le compte n° 422 -752 DAC de la ville.

**DECISION N° D-CH-2018-353**

**Contrat de cession "Spectacle de Noël - Magie"**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le contrat de cession de droit de représentation pour le spectacle de magie dans le cadre des animations de Noël au Musée des Beaux-Arts, le samedi 29 décembre 2018, avec la Sarl l'Étincelle, domiciliée 13 rue de l'Europe 28130 PIERRES, pour un montant de 2 114,44 € TTC.

**ARTICLE 2 :** Cette dépense d'un montant de 2 114,44 € TTC s'imputera sur le compte budgétaire du budget principal, 024-6288-NOEL-DEA-ANIMATIONS DE NOEL.

---

**DECISION N° D-CH-2018-354**

**Animations de Noël - Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "Le Bug de Noël", avec la compagnie Grain2Folie**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le contrat de cession de droit de représentation pour le spectacle « Le Bug de Noël » dans le cadre des animations de Noël au Musée des Beaux-Arts, le vendredi 28 décembre 2018, avec la compagnie « Grain2Folie », domiciliée 14 Lieudit Vrainville 28800 Montharville, pour un montant de 1 300 € (association non assujettie à la TVA).

**ARTICLE 2 :** Cette dépense d'un montant de 1 300 € TTC s'imputera sur le compte budgétaire du budget principal, 024-6288-NOEL-DEA-ANIMATIONS DE NOEL.

---

**DECISION N° D-CH-2018-355**

**Animations de Noël - Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "Petit concert entre amis de Rocky Bulle" avec la Compagnie "Les Héliades"**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver et de signer le contrat de cession de droit de représentation pour le spectacle « Petit concert entre amis de Rocky Bulle » dans le cadre des animations de Noël au Musée des Beaux-Arts, le samedi 5 janvier 2019 avec la Compagnie « Les Héliades » domiciliée 4 rue du Puits 28480 à Happonvilliers, pour un montant de 1 600 € TTC (association non assujettie à la TVA).

**ARTICLE 2 :** Cette dépense de 1 600 € TTC, s'imputera sur le compte budgétaire 024-6288-NOEL-DEA-ANIMATIONS DE NOEL.

---

## **ADMINISTRATION GENERALE**

1 Prise de compétence gestion des eaux pluviales urbaines de Chartres Métropole

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** la prise de compétence par Chartres Métropole en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

2 Adhésion au Groupement d'Intérêt Public "Chartres métropole Restauration" - autorisation

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Chartres au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Chartres Métropole Restauration ».

**APPROUVE** la convention constitutive modificative relative à la gestion de la restauration de ses membres adhérents, de la production jusqu'à la livraison des repas, des boissons et des produits diététiques non soumis à transformation, des petits déjeuners et des goûters.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive modificative et tous les actes afférents.

**A l'unanimité, DECIDE** de procéder à mains levées, à la désignation d'un représentant de la ville de Chartres au sein de l'Assemblée Générale et le représentant au sein du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Chartres Métropole Restauration ».

**PREND ACTE** de la candidature de Mme Karine DORANGE.

Nombre de votants : 34

Suffrages exprimés : 26

**EST DECLAREE ELUE, Mme Karine DORANGE**, ayant obtenu 26 voix, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Chartres Métropole Restauration ».

---

3 Rapport d'activité 2017 des représentants de la ville de Chartres - Chartres métropole transports

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** du rapport des représentants de la ville de Chartres au Conseil d'administration de Chartres métropole transports pour l'année 2017.

---

4 Abrogation du titre d'existence légale de l'établissement particulier des Petites Sœurs des pauvres à Chartres - autorisation

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'abrogation du titre d'existence légale de l'établissement particulier des Petites Sœurs des pauvres à Chartres.

---

- 5 Entreprises publiques locales - digitalisation des instances - autorisations données aux représentants de la Ville de Chartres

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention recueillant l'accord de l'actionnaire pour recevoir par télétransmission les avis, les convocations, les documents et les informations dont il est destinataire pour les assemblées des actionnaires

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer chaque convention avec la SPL Chartres Métropole Evénements, la SPL Chartres Métropole Transports, la SPL Chartres Aménagement et la SEM Chartres Développements Immobiliers, et tous les actes y afférents.

---

- 6 Suppression du marché situé Butte des Charbonniers

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 6 voix contre**

**APPROUVE** la suppression du marché de plein air de confection et d'articles de Paris se tenant chaque samedi de 8h à 19h sur la promenade de la Butte des Charbonniers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

---

**FINANCES ET PROSPECTIVE**

- 7 Marché de plein air sur la Butte des Charbonniers - exonération droit de place dernier trimestre 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** la possibilité d'exonérer totalement les droits de place applicables aux commerçants du marché de la promenade de la Butte des Charbonniers pour le quatrième trimestre 2018 soit pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2018,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

- 8 Demande de subventions dans le cadre de la Dotation de soutien pour l'investissement local (DSIL) et du nouveau Plan "Vélo & mobilités actives"

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le principe des demandes de subventions à adresser aux Préfets et à Madame le Ministre des Transports et afin que la Ville de Chartres puisse être soutenue dans le cadre de ses actions pour une meilleure considération des usages du vélo ;

**PRECISE** que ces demandes de subventions soient effectuées dans le cadre du DSIL 2018 (crédits non utilisés) et des enveloppes du Plan Vélo & mobilités actives ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les éventuelles pièces liées à ces demandes de subventions et documents à produire.

---

- 9 Avance de trésorerie pour l'Etablissement Public Chartres International

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** principe d'une avance de Trésorerie à l'EPA Chartres International pour 40 000€ afin d'éviter toute tension en matière de Trésorerie lors des mois d'été 2019.

**APPROUVE** la convention et les dispositions incluses ; le remboursement de l'avance devra intervenir au 30/12/2019. Une nouvelle convention pourra être établie fin 2019 pour application début 2020 à la demande de l'EPA Chartres International.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et les actes éventuellement liés.

- 
- 10 Marché public de fourniture et installation de dispositifs techniques audiovisuels et multimédias pour le Pôle Administratif - avenant n°2

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n°2 au marché public n° 2016-108 relatif à la fourniture et installation de dispositifs techniques audiovisuels et multimédias pour le Pôle Administratif avec le groupement composé des sociétés AUVISYS (mandataire) et SLV, ayant pour objet la prolongation de la durée de lot technique n°2 de 2 ans. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 
- 11 Marché de création de vestiaires et d'une tribune pour le stade James Delarue - Lot n° 5 - Electricité - Avenant n° 1

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché n° 2017-103 relatif aux prestations du lot n° 5 « Electricité » dans le cadre de la création de vestiaires et d'une tribune pour le stade James Delarue avec la société SCE, ayant pour objet d'une part l'ajout de prises anti-vandalisme dans les tribunes des journalistes et d'autre part la création des commandes de l'allumage de l'éclairage des mâts depuis le bureau du régisseur.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 
- 12 Marché de création de vestiaires et d'une tribune pour le stade James Delarue - Lot n° 1 - Terrassement et VRD - Avenant n° 1

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché n° 2017-100 relatif aux travaux de terrassement et VRD dans le cadre de la création de vestiaires et d'une tribune pour le stade James Delarue avec la société EIFFAGE ROUTE ILE DE France, ayant pour objet d'une part le raccordement du bâtiment sur le réseau « Fibre Optique Ville » par le prolongement du réseau EP et la création d'un nouveau branchement et d'autre part la réalisation de travaux de finition en enrobé 0/6 noir au droit des tribunes en lieu et place du calcaire prévu initialement.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 
- 13 Marché n°2018-010 - Travaux de curage, désamiantage et déconstruction dans le cadre de l'opération ' OFF ' - avenant n°1

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n° 2018-010 relatif aux travaux de curage, désamiantage et déconstruction dans le cadre de l'opération « OFF » avec la société CHARTRES AMIANTE, ayant pour objet de prendre en compte une plus-value générale de 3 100.00 € HT engendrée par la découverte en court de

chantier de prestations supplémentaires et portant le montant du marché à 103 100,00 € HT soit 123 720,00 € TTC.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

---

- 14 Travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole et du CCAS - Lot n°12 - Avenant n°2

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n°2 au marché à bons de commande n°G2013-180 relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole et du CCAS - lot n°12 : Serrurerie métallerie, avec les sociétés TIMT et ELI ayant pour objet la cession du marché à la société ELI.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

---

- 15 Groupement de commandes pour les prestations d'étude relative aux questions financières et budgétaires - Autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention constitutive de groupement entre la ville de Chartres, Chartres Métropole et le CCAS de la ville de Chartres en vue de passer des marchés/accords-cadres pour des prestations d'études relatives aux questions financières et budgétaires ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive.

---

- 16 Convention de servitude avec Enedis - Ligne électrique Jardin d'Entreprises

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la convention de servitude relative à l'installation d'un câble électrique souterrain sur la parcelle cadastrée section ZP n°46 située dans la zone d'activités du Jardin d'Entreprises et appartenant à la ville de Chartres, au profit de la société ENEDIS en contrepartie d'une indemnité forfaitaire de 285 € ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

---

- 17 Recensement de la population 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de recruter dix agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population chartraine en 2019 et de désigner un coordonnateur et un coordonnateur adjoint.

**FIXE** la rémunération 2019 (montants nets) des agents recenseurs, du coordonnateur et du coordonnateur adjoint recrutés aux taux fixés ci-dessous.

Bulletin individuel	2,00€
Feuille de logement	1,00€
Dossier d'adresses collectives	1,00€
Séances de formation X 2	40,00€
Tournées de reconnaissance	20,00€
Frais de déplacement	90,00€
Indemnité coordonnateur	150,00€
Indemnités coordonnateur adjoint	120,00€

18 Subvention complémentaire exceptionnelle - COS - Année 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs 2015-2016-2017 ayant pour objet une subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 5.300 €

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention

---

19 Modification du tableau des emplois

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** les modifications du tableau des emplois tenant compte des créations ci-après :

- La création de deux postes relevant du cadre d'emplois des agents sociaux (catégorie C) pour le recrutement de deux agents d'accompagnement à l'éducation de l'enfant ;
- La création d'un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (catégorie C) pour le recrutement d'un responsable du Centre de Supervision Unifié.

**ADOPTE** pour ces postes, le principe du recours au recrutement par voie contractuelle en vertu de l'article 3-2 de la loi 84-53, dans l'hypothèse de recrutements infructueux de fonctionnaires,

**ACCEPTE** pour ces postes, le principe d'une rémunération fixée par référence à l'un des grades des cadres d'emplois visés dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants ou tout avenant à intervenir pour la gestion de la situation administrative des agents recrutés.

---

**AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS**

20 Comité d'Eure-et-Loir de Tennis - Tournoi Bonne Année - Subvention 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 10 000 € au Comité d'Eure-et-Loir de Tennis dans le cadre de l'organisation, du 23 novembre au 30 décembre 2018, stade de ligue de Chartres, du tournoi Bonne Année 2018.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

21 Association des Parents du Quartier de Rechèvres - Subvention 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association des Parents du quartier de Rechèvres dans le cadre de l'organisation de l'arbre de Noël, MPT « La Cité », le dimanche 9 décembre 2018.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

22 Association "L'Arecibo" - Subvention 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 800 € à l'association « L'Arécibo » au titre de la saison 2017-2018.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

23 Subventions Classes découvertes année scolaire 2018/2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la participation de la Ville aux classes découvertes pour l'année 2018-2019 à hauteur d'un montant de **90 763.68 €**.

---

24 Rapport annuel Délégation de Service Public Activités Enfance 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** du rapport annuel 2017 concernant la délégation de service public relative à la gestion des activités enfance, joint en annexe du présent rapport.

---

**CULTURE, PROMOTION, ANIMATION**

25 Classes à Horaires Aménagés Voix - Ecole Maurice de Vlaminck

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre l'Ecole Maurice de Vlaminck et la Ville de Chartres.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

---

26 Classes à Horaires Aménagés Danse - Ecole Jules Ferry

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre l'Ecole Jules Ferry et la Ville de Chartres.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

---

27 Modification du règlement intérieur du musée des Beaux-Arts pour permettre l'ouverture le mercredi.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la modification de l'article 4 du règlement intérieur du Musée des Beaux-Arts pour permettre l'ouverture le mercredi

---

28 Délégation municipale - colloque Villes et Métiers d'Art du lundi 26 novembre 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** le déplacement d'Isabelle VINCENT, Adjointe au Maire en charge de la Culture au colloque Villes et Métiers d'Art du lundi 26 novembre 2018, à Béziers.

**APPROUVE** la prise en charge des frais réels engagés par Isabelle VINCENT, Adjointe au Maire en charge de la Culture dans le cadre du colloque Villes et Métiers d'Art du lundi 26 novembre 2018, à Béziers.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

29 Rapport d'activités 2017 du délégataire du camping et auberge jeunesse de Chartres

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2017 du délégataire ETS Y.A ROUSSEL MONTIGNY pour la délégation de service public du camping et auberge de jeunesse de Chartres.

---

30 Délégation municipale à Lyon le 5 décembre 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** le déplacement d'Isabelle VINCENT, Adjointe au Maire en charge de la Culture au prochain Conseil d'Administration de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, à l'Hôtel de Ville de Lyon, le mercredi 5 décembre 2018.

**APPROUVE** la prise en charge des frais réels engagés par Isabelle VINCENT, Adjointe au Maire en charge de la Culture au prochain Conseil d'Administration de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, à l'Hôtel de Ville de Lyon

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

31 Délégation municipale à Roubaix pour échanges sur le Street Art

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** le déplacement d'Isabelle MESNARD, Adjointe au Maire en charge de l'Animation de la Ville, à Roubaix les jeudi 29 et vendredi 30 novembre 2018.

**APPROUVE** la prise en charge des frais réels engagés par Isabelle MESNARD, Adjointe au Maire en charge de l'Animation de la Ville, dans le cadre de ce déplacement à Roubaix les jeudi 29 et vendredi 30 novembre 2018.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

32 Demande de subvention pour la conservation de bois antiques

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le principe de cette demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

**AUTORISE** le Maire ou son représentant légal à signer tout document y afférent

---

## **CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITE, TRANQUILLITE, URBANISME**

33 Stationnement souterrain délégation de service public - rapport d'activité 2017

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** du rapport annuel 2017 de la société Chartres Stationnement concernant la gestion du stationnement souterrain

---

34 Mandat d'études préalables pour l'aménagement du secteur Foch/Clémenceau dit Ile de la Porte Guillaume

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité 6 abstentions**

**APPROUVE** le contrat de mandat public d'études préalables à l'aménagement du secteur Foch – Clémenceau dit de « l'Ile de la Porte Guillaume ».

**ACCEPTE** de confier à la SPL Chartres Aménagement ledit contrat de mandat public d'études préalables.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de mandat public d'études préalables.

---

35 Dérégation annuelle au repos dominical

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 7 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'ouverture exceptionnelle des commerces situés à Chartres, dans la limite de douze dimanches pour l'année 2019.

36 Opération ravalement de façades - Attribution de subvention

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention à Madame CAPPELLETTI d'un montant de 4 175 € pour les travaux effectués au 20 place du Cygne dans le cadre de l'opération de ravalement de façades.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent.

---

37 Fourrière automobile - Délégation de service public  
Rapport annuel 2017

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** du rapport annuel 2017 concernant la délégation de service public de la fourrière automobile joint en annexe de la présente délibération.

---

Le Maire,  
**Jean Pierre GORGES**